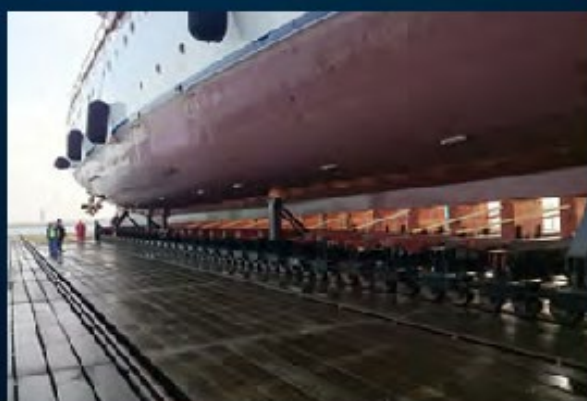
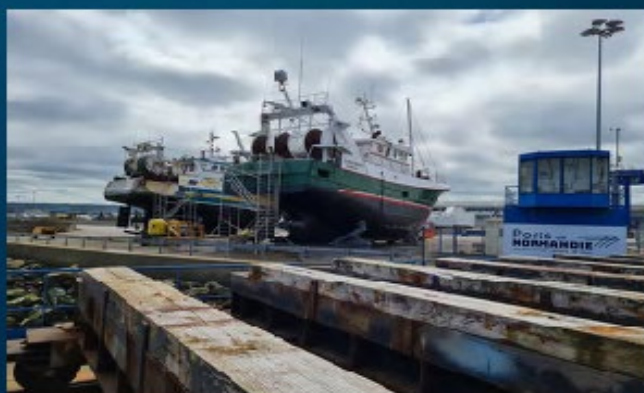


Régie des outils de mise à sec

Tarif 2025

PORT DE CHERBOURG



Tarif applicable au 1er janvier 2025

TRAVELIFT 300T							
pour les bateaux dont le poids est <ou égal à 300T							
Gratuité de l'usage du ponton. En amont et en aval de la manutention (dans la limite de 24 H) (L= longueur hors tout du navire en mètres)							
L ≤ 12 m	455,99 € /U						
L ≤ 14 m	522,87 € /U						
L ≤ 16 m	650,54 € /U						
L ≤ 18 m	899,83 € /U						
L ≤ 20 m	1 149,10 € /U						
L ≤ 25 m	1 410,55 € /U						
L > 25 m	1 787,49 € /U						
Mise à terre ou mise à l'eau par l'élevateur =>	50% du tarif de la grille ci-dessus						
Mise à l'eau ou mise à terre d'objets industriels	19,46 € /tonne						
avec facturation mini de	463,51 €						
Mise en place de matériel pour bateaux par l'élevateur	132,43 € /heure						
Maintien sur sangle (durée maximale 4 h)	-20 %						
Utilisation de la potence (Travelift)	91,20 € /mouvement						
Déplacement sur la zone	-50 %						
Mise en place des sangles par une équipe de scaphandrier Forfait amené-repli équipe + matériel :	953,62 €						
+ Coût horaire équipe avec 1 scaphandrier en plongée :	250,32 € /heure						
Opérations réalisées en jour non ouvré	+50% sur tout service						
* Une remise sera accordée pour l'utilisation de l'élevateur (navires supérieurs à 12 mètres) de : 10% pour la 10 ^{ème} manutention et les suivantes dans l'année calendaire ; 20% pour la 20 ^{ème} manutention et les suivantes dans l'année calendaire.							
Ponton d'armement							
L ≤ 12 m	30,40 € /jour						
L ≤ 14 m	36,47 € /jour						
L ≤ 16 m	42,56 € /jour						
L ≤ 18 m	48,63 € /jour						
L ≤ 20 m	54,72 € /jour						
L ≤ 25 m	72,96 € /jour						
L > 25 m	85,12 € /jour						
<i>Pour les opérations > 24 H - Tout jour calendaire commencé est dû pour un jour entier</i>							
Terre-pleins							
Les prix s'entendent attinage compris Tout jour calendaire occupé est dû pour un jour entier							
La longueur du bateau considérée pour le calcul de la location est la valeur de la tranche dans laquelle se situe le bateau							
Le choix de l'attinage est de la responsabilité de Ports de Normandie							
Attinage tins et chandelles légères (voiliers, coques légères...)							
en €/j	≤ 12 m	≤ 14 m	≤ 16 m	≤ 18m	≤ 20m	≤ 25m	> 25 m
1ère à 3ème semaine	20,57 €	28,05 €	36,58 €	51,54 €	75,26 €	123,88 €	184,65 €
4ème à 8ème semaine	24,37 €	32,26 €	41,26 €	57,26 €	81,34 €	139,37 €	203,22 €
9ème semaine et +	48,55 €	64,40 €	82,10 €	114,30 €	162,67 €	278,44 €	406,11 €
Attinage bers et chandelles lourdes (chalutiers, coques lourdes)							
en €/j	≤ 12 m	≤ 14 m	≤ 16 m	≤ 18m	≤ 20m	≤ 25m	> 25 m
1ère à 3ème semaine	47,45 €	54,93 €	62,29 €	78,42 €	102,14 €	150,76 €	211,53 €
4ème à 8ème semaine	51,25 €	59,14 €	68,13 €	84,14 €	108,22 €	166,24 €	230,11 €
9ème semaine et +	102,32 €	118,15 €	135,86 €	168,05 €	216,43 €	332,19 €	459,86 €
Le bâtiment modulaire (réfectoire, sanitaires, vestiaire) et les bornes de fluides (électricité et eau) sont accessibles via une carte unique :							
Droit d'accès (jusqu'à 3 cartes)	15,00 €	+	2,90 €	/j			
électricité	0,36 €	/kW					
eau	5,60 €	/M3					
frais en cas de non restitution d'une carte :	10,00 €						



INCIDENCES TARIFAIRES LIÉES A LA DURÉE D'OCCUPATION DU TERRE-PLEIN

1 - Dépassement de la durée d'occupation autorisée

Tout stationnement sur le terre-plein dépassant la période autorisée de stationnement, verra son tarif doubler sur la totalité de la période d'occupation du terre-plein.

2 - Libération anticipée de la place de stationnement occupée

La période d'occupation due est celle correspondant à la période autorisée du stationnement. Par exception, la Régie des outils de mise à sec facturera la durée réelle d'occupation des terre-pleins, dans la limite

3 - Allongement de la durée d'occupation pour évènement imprévisible

Si l'occupation du terre-plein est prolongée du fait d'un évènement imprévisible (météo par exemple), celle-ci ne sera pas facturée au client, à condition qu'il n'effectue **aucun travaux** pendant cette période.

4 - Durée d'occupation longue et période creuse

Pour les occupations supérieures ou égales à 3 semaines, autorisées par la Régie des outils de mises à sec et réellement effectuées, les entreprises du secteur naval et nautique bénéficieront d'une exonération de la redevance d'occupation pour les samedis, dimanches et jours fériés.

Une remise de 20% sera également accordée à celles-ci pendant la période courant du 1^{er} octobre au 31 janvier.

Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.

Tarif applicable au 1er janvier 2025

ELEVATEUR - TRANSBORDEUR

(L= longueur hors tout du navire en mètres)



a) Pour les unités inférieures à 35 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 215,27 €	+ L x	20,85 €
Descente	(1 215,27 €	+ L x	20,85 €
Occupation de la plate-forme :	(2,66 €	x L +	253,65 €

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 3m ³ /jr.	Au-delà 5,60 €	/m ³ supplémentaire.
les frais d'électricité à concurrence de 150 kWh/jour	Au-delà 0,36 €	/kW supplémentaire.
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)*	3 788,40 €	
Descente ou montée	-10%	

b) Pour les unités comprises entre 35 et 50 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 215,27 €	+ L x	30,22 €
Descente	(1 215,27 €	+ L x	30,22 €
Occupation de la plate-forme	(4,10 €	x L +	309,41 €

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 5m ³ /jr.	Au-delà 5,60 €	/m ³ supplémentaire.
les frais d'électricité à concurrence de 150 kW/jr.	Au-delà 0,36 €	/kW supplémentaire.
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)*	5 919,38 €	
Descente ou montée	-10%	

c) Pour les unités supérieures à 50 m

Usage de l'élévateur*

Montée	(1 215,27 €	+ L x	41,73 €
Descente	(1 215,27 €	+ L x	41,73 €
Occupation de la plate-forme			
jusqu' à 2 lignes de chariots (4,10 €	x L +	591,00 €
Au-delà de 2 lignes de chariots(4,10 €	x L +	796,91 €

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 8m ³ par jr	Au-delà 5,60 €	/m ³ supplémentaire.
les frais d'électricité à concurrence de 500 kWh/jr.	Au-delà 0,36 €	/kW supplémentaire.
Dockmastering Forfait montée + descente (hors attinage)*	7 264,69 €	
Descente ou montée	-10%	

d) Dockmaster Navire à coque simple type barge-prestation avec transfert

3 874,50 €

Dockmaster Navire à coque simple type barge-prestation sans transfert

3 121,13 €

Nettoyage sanitaire au-delà de 2 fois la semaine 87,18 € /u

*Majoration pour opérations réalisées en jour non ouvré +50%

Un rabais de 10 % sur les prestations usage de l'élévateur, occupation de la plateforme pourra être appliqué entre avril et septembre.

L'accès au bâtiment modulaire (réfectoire, sanitaires, vestiaires) commun avec le plateau nautique se fait à l'aide d'une carte d'accès. Jusqu'à 5 cartes seront fournies pour la durée d'occupation de la plateforme.

frais en cas de non restitution d'une carte : 10,00 €

FORME DE RADOUB

a) pour les unités inférieures à 25 m:

Manœuvre entrée et mise à sec	268,83 €	/U
mise en eau et sortie	268,83 €	/U
Forfait d'occupation	166,95 €	/jour

a) pour les unités supérieure ou égales à 25 m:

Manœuvre entrée et mise à sec	377,36 €	/U
mise en eau et sortie	377,36 €	/U
Forfait d'occupation	371,00 €	/jour



(L= longueur hors tout du navire en mètres)

Dispositif de filtration mobile, retraitement des filtres et enlèvement 696,07 € /carénage

Ces tarifs comprennent :

les frais d'eau à concurrence de 3m ³ /jour	Au-delà 2,80 €	/m ³ supplémentaire..
les frais d'électricité à concurrence de 10 kW /jour	Au-delà 0,36 €	/kW supplémentaire

Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.

Tarif applicable au 1er janvier 2025

Autres prestations			
Location tour mobile	6,60 m	11,63 €	/j
	10,60 m	17,42 €	/j
Forfait ammenée/repli tours mobiles		63,96 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Location tour d'accès escalier Escalib			
5m		11,63 €	/j
7,5m		17,43 €	/j
10m		24,09 €	/j
12,5m		30,75 €	/j
Forfait ammenée / repli Escalib (base 5m)		63,96 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Plus-value amenée/repli Escalib/élément 2,5m		30,75 €	+ 50% suppl jour non ouvré
Chargeur télescopique avec chauffeur		51,25 €	/demi-heure
Elimination des déchets solides			
	Jusqu'à 1 m ³	190,00 €	
	Au-delà de 1 m ³ , l'élimination des déchets sera facturé au coût réel		
Redevance occupation pour bungalow, conteneurs, stockage matériel		0,43 €	par m ² /j
Location de conteneurs		12,81 €	/j
Location de bureau (bât modulaire plateau nautiq		25,00 €	/j
<i>Une convention commerciale particulière pourra être conclue pour le passage de plusieurs unités sur les outils de mise à sec.</i>			



Les tarifs des outils de mise à sec applicables sont ceux en vigueur au début de la prestation de manutention ou d'occupation.